



UniTep

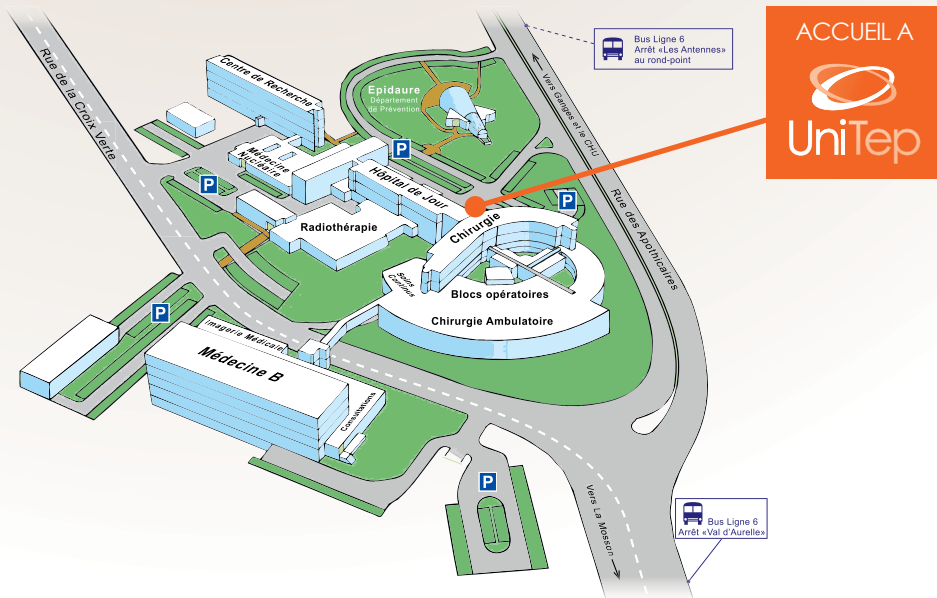
Le service est situé derrière l'accueil du bâtiment A de l'ICM

ICM

208, rue des Apothicaires

Parc Euromédecine

34298 Montpellier cedex 5



Accès

Transports en commun : Tramway ligne T1, descendre à la station «Occitanie», continuer par le bus n°6, direction «Euromédecine», descendre à l'arrêt «Antennes» pour le bâtiment A.

Parking : une aire de parking gratuit est accessible à tous les véhicules.

UNITEP est un Groupe de Coopération Sanitaire regroupant les services de médecine nucléaire de l'ICM et de Scintidoc pour l'exploitation du TEP Scan.

Service de Médecine Nucléaire de l'ICM : 04 67 61 31 15

Service de Médecine Nucléaire SCINTIDOC : 04 67 92 27 70



CONSEILS PRATIQUES
AUX PATIENTS

Le TEP scan au FDG

Votre rendez-vous
est prévu* :

Jour :

Heure :



Accueil UniTep - Tél : 04 67 61 30 93

*Il est impératif de respecter votre heure de rendez-vous ou de nous prévenir suffisamment tôt (48h) si vous êtes dans l'impossibilité de venir.



Qu'est-ce qu'une scintigraphie TEP/FDG ?

La Tomographie à Emission de Positons (TEP), ou TEP scan, est un examen scintigraphique qui détecte dans le corps des sites de fixation d'un traceur faiblement radioactif (le FDG) injecté par voie intraveineuse.

Cet examen est sans danger, indolore et ne provoque pas d'allergie.

Il est contre-indiqué en cas de grossesse ou d'allaitement sauf cas particuliers.



Quels papiers apporter ?

- Votre carte vitale et une pièce d'identité.
- Votre dossier médical avec les derniers examens réalisés.

Préparation avant l'examen

- Il est impératif d'être à **jeûn depuis au moins 6 heures**, mais vous pouvez boire de l'eau plate sans restriction (café ou thé **sans sucre** autorisé) :
 - Si vous avez rendez-vous le matin, restez à jeun depuis la veille au soir.
 - Si vous avez rendez-vous l'après-midi, prenez un petit-déjeuner léger avant 8 heures le matin, puis restez à jeun.
- Prévoyez une collation pour l'après examen.
- Apportez une bouteille d'eau plate.
- Prenez vos médicaments habituels.
- Prévoyez des vêtements dépourvus d'éléments métalliques, évitez les bijoux.
- Ne faites pas d'exercice physique intense ou sport au cours des 24 heures précédant l'examen.

Si vous êtes diabétique :

L'examen ne pourra pas être réalisé si votre diabète est déséquilibré. Consultez votre médecin traitant si les valeurs de glycémie à jeûn sont trop élevées (> 2 g/l).

Si vous êtes sous traitement oral :

- Si l'examen est programmé le matin : venez à jeûn (sautez le petit-déjeuner) et ne prenez pas vos médicaments anti-diabétiques du matin
- Si l'examen est programmé l'après midi : venez à jeûn (sautez le repas de midi) et ne prenez pas vos médicaments anti-diabétiques du midi

Si vous êtes sous insuline :

- L'examen sera programmé de préférence vers midi : prenez alors un petit déjeuner léger avant 7h et faites une dose d'insuline rapide adaptée
- Si l'examen est programmé tôt le matin : venez à jeûn et ne faites pas votre insuline rapide du matin

En cas d'injection de produit de contraste iodé :

- Amenez vos résultats sanguins et le flacon d'iode prescrit.
- Buvez abondamment dans les 24h qui précèdent et qui suivent l'examen (idéalement 2l d'eau riche en sodium et bicarbonates type Vichy St Yorre).

Comment se déroule cet examen ?

Lors de votre arrivée dans le service, un manipulateur radio vous installera dans une salle d'examen :

- Il procédera à la vérification de votre glycémie puis à la mise en place d'une voie veineuse et à l'injection du traceur (FDG).
- Après l'injection, vous resterez au repos strict allongé 60 min. Ce temps de repos écoulé, les images seront réalisées sous la camera TEP (20 min environ).

Avant votre départ, le médecin vérifiera vos images.

? Quelle est la durée de l'examen ?

Prévoyez une durée de présence d'environ **2h30**.

? Après l'examen ?

- Vous pourrez manger dès la fin de l'examen.
- Hydratez vous bien jusqu'au soir.

Les résultats

Les images et le compte-rendu seront adressés directement au médecin qui a prescrit l'examen dans **un délai de 24 à 48 heures**.

Le règlement

- Si vous bénéficiez d'une ALD (pathologie cancéreuse) ou CMU, l'examen sera pris en charge à 100 % en tiers payant.
- Dans le cas contraire, vous devrez faire l'avance de 26,86 €. Cette somme vous sera remboursée intégralement par votre mutuelle.